Composante Type de diplôme Mention de diplôme Version d'étape **UFR** des Sciences 13 Licence GLINFO Informatique INFOL3_211 Licence 3 Informatique

Régulier: oui / non?

Régime spécial : oui / non ?

Liste : 0 = obligatoire / X = à choix / F = facultative Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme

Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif

NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.

Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Erasmus: oui / non?										SESSION 1					SESSION 2]		
Enseignement à distance : oui / non ?				Évaluation continue intégrale		Contrôle continu			Contrôle terminal			Contrôle terminal								
						Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision)	Nature (écrit /	envisagé (2	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	
Semestre	UE	Liste EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse		assiduites	dérogation	Préciser mode	/ assiduite)	minimum)		pracique			pracique				Remarques éventuelles
SEMESTRE 5																				
SMINFLS5			Conception logicielle 2	6															6	
SMINFLS5	SMINFL5A	O SINFL5A1	Méthodes de conception		INFOL3_211					épreuve diverse	1	40	écrit	1h30	60	écrit	1h30	60	4	
SMINFLS5	SMINFL5A	O SINFL5A2	Conduite de projet		INFOL3_211		pratique	1											2	
SMINFLS5	SMINFL5B		Bases de données 2	6									écrit	1h30	100	écrit	1h30	100	6	
SMINFLS5	SMINFL5C		Technologies Web 4	6															6	
SMINFLS5	SMINFL5C	O SINFL5C1	Programmation d'applications client		INFOL3_211		pratique	1	N1										2	
SMINFLS5	SMINFL5C	O SINFL5C2	Programmation d'applications web av		INFOL3_211		pratique	2	-1										4	
SMINFLS5	SMINFL5D		Découverte d'un domaine de l'informatique	6															6	
SMINFLS5	SMINFL5D	X YSINL5D1	Technologies du Langage		INFOL3_211		épreuves diverses	3	(4) Max((N1+N2+N 3)/3;(N1+N3)/2;(N2+N3)/2)										6	
SMINFLS5	SMINFL5D	X YSINL5D2	Aide à la décision et intelligence artificielle		INFOL3_211		écrit	3	(4) (N1 + N2 + N3)/3										6	ECI = moyenne des notes
SMINFLS5	SMINFL5D	X YSINL5D3	Algorithmique, structures informatiques et cryptologie		INFOL3_211		écrit	2	(N1+N2)/2										6	
SMINFLS5	SMINFL5D	X YSINL5D4	Imagerie numérique et multimédia		INFOL3_211					TP	2	40	écrit	1h30	60	écrit	1h30	60	6	
SMINFLS5	SMINFL5E		Algorithmique 2	6			écrits, TP	3	(4) moyenne pondérée des notes.										6	
SEMESTRE 6																				
SMINFLS6	SMINFL6A		Théorie des langages et compilation	6						Ecrit	2	1/3	écrit	2h	2/3	écrit	2h	2/3	6	
SMINFLS6	SMINFL6B		Réseaux	6									écrit	1h30	100	écrit	1h30	100	6	
SMINFLS6	SMINFL6C		Conception logicielle 3	6															6	
SMINFLS6	SMINFL6C	O SINFL6C1	Projet 2		INFOL3_211		Ecrit, oral et assiduité	4	4										4	EC de projet de groupe ; ECI = moyenne pondérée des notes
SMINFLS6	SMINFL6C	O SINFL6C2	Parallélisme		INFOL3_211					épreuves diverses	1	50	écrit	1h30	50	écrit	1h30	100	2	
SMINFLS6	SMINFL6D		Humanités	6															6	
SMINFLS6	SMINFL6D	O SINFL6D1	Anglais		INFOL3_211			3	(4) (moyenne des notes)										4	
SMINFLS6	SMINFL6D	O SINFL6D2	Communication		INFOL3_211		Ecrit et oral	2	(4) (moyenne des notes)										2	
SMINFLS6	SMINFL6E		Théorie des graphes	6						écrit	1	40	écrit	2h	60	écrit	2h	60	6	

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

Le nombre d'épreuves des CC ou ECI indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.

Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.

Absences justifiées : Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée. Sauf en anglais où les ABJ auront une épreuve de substitution.

En cas d'ECI et d'absence justifiée, une épreuve de rattrapage sera proposée avant la fin de la période de formation du semestre en cours.

Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 20 étudiants susceptibles de passer la session 2

Le stage est évalué par une soutenance, les points au dessus de la moyenne pourront être reportés en points de jury avec un coefficient équivalent à 2 crédits ECTS.

Les UE de mutualisées sont évaluées à l'identique de l'UE porteuse.

Les notes de TP ne sont pas conservées en cas de redoublement.

Au sein d'un semestre, compensation des UE Compensation entre les deux semestres

AJAC : règle générale du réglement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES:

Hors ECI

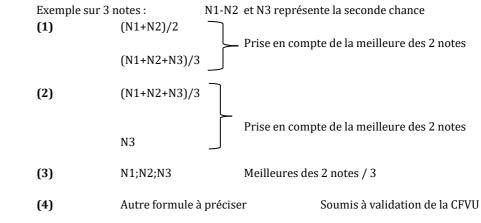
session 1	session 2
CC tout au long de l'année	CT
CC + CT	CT
CT à l'issue du semestre	СТ
(CC tout au long de l'année

D/ ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :



Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)